

156^{ème} Assemblée des délégués de la



*Samedi 5 novembre 2022
à 9h00*

Café croissant dès 8h00

Grande salle La Poméranne de Pomy

*Organisation :
La Villageoise de Pomy*

*Attention !! 19 octobre 2022
Délai de réponse pour les président-e-s*

CONVOCAATION

Un grand MERCI pour leur soutien à



Avec le soutien de la



RAIFFEISEN



Crissier
Centre Automobile Romand

La Villageoise de Pomy



Fondée en 1947 par quelques jeunes du village, la fanfare mixte de 3^{ème} division célèbre cette année ses 75 ans. Elle est présidée par Jérôme Richardet et dirigée par Yves Hürlimann, qui est également le directeur de l'École de Musique Pomy Yvonand (www.empy.ch), qui forme la relève de la société.

C'est avec un immense plaisir que la fanfare *La Villageoise* de Pomy accueille l'Assemblée des délégués SCMV. Cette journée marque également la fin de l'engagement de M. Jean-Daniel Richardet, président d'honneur de *La Villageoise*, en tant que caissier cantonal et son départ à la retraite bien mérité ! Ses collègues de Pomy se réjouissent de pouvoir le féliciter pour ses nombreuses années au sein du Comité cantonal lors de cette manifestation.

*156^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 5 novembre 2022 à 9h00 – Grande salle de Pomy
Organisation : La Villageoise de Pomy*

L'équipe miammiam vous propose aujourd'hui un menu de son cru et le *Corps de Musique* d'Yvonand assume l'animation musicale durant cette journée.

A vos agendas ! Vous êtes dès maintenant conviés aux soirées annuelles de *La Villageoise* les 3 et 4 février 2023. Ce sera l'occasion pour la société de remercier son fidèle chef Yves Hürlimann pour ses 20 ans de direction, de fêter son retour sur scène après deux ans d'absence et de déguster à nouveau sa célèbre saucisse à rôtir !

Plus d'infos sur www.lavillageoisedepomy.ch

Menu

Salade mêlée et terrine campagnarde

Vacherin au four et pommes de terre

Strudel aux pommes et crème vanille

Thé - café

□

ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 6 novembre 2021
4. Admissions et démissions (sections)
5. Rapports :
 - 5 a) de la Présidente du Comité central
 - 5 b) du Président de la Commission de musique
 - 5 c) du Président de la Commission technique des tambours
 - 5 d) des Responsables du Camp d'été SCMV
 - 5 e) du Caissier du Comité central
 - 5 f) de la Commission de vérification des comptes
6. Approbation des comptes 2021 et de la gestion du CC
7. Budget 2023
8. Nomination de la Commission de vérification des comptes 2022
9. Démission d'un membre du comité
10. Assemblée des délégués (*Attribuée : 2023 Oron*). Candidature ouverte pour 2024 et plus
11. Fête des jubilaires (*Attribuées : 2023 Aclens - 100^{ème} et 2024 Forel-Lavaux*). Candidature ouverte pour 2025 et plus
12. Concours vaudois des solistes et petits ensembles (CVSPE) – Candidature déposée pour 2023 (*Echo du Chêne Aubonne*). Candidature ouverte pour 2024 et plus

ORDRE DU JOUR

- 13. Fête cantonale 2023
 - 13.1 Règlement de la Fête cantonale : modifications
 - 13.2 Informations sur la fête par la Fanfare de Gimel (société organisatrice)
- 14. Festival de musique légère
- 15. Communications du Comité cantonal et des commissions
- 16. Propositions des sections
- 17. Divers

Les sections voudront bien prêter une attention toute particulière à cet ordre du jour.

Nous remercions La Villageoise de Pomy pour l'organisation de cette assemblée.

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

Présence obligatoire

Selon l'article 15 des Statuts, « l'Assemblée des délégués se compose d'un délégué au moins par section. Il s'agit en principe du président. La présence de chaque section est obligatoire, ainsi que l'acquisition d'une carte de fête au minimum ».

Remarque importante

Le responsable de chaque section s'annoncera jusqu'à 08h30, au plus tard, à l'entrée de la salle où il recevra la documentation relative à l'assemblée et, contre paiement, la-les carte-s de fête du banquet.

Société absente

Selon décision de l'Assemblée des délégués 2012, toute société absente devra s'acquitter, en sus du coût d'une carte de fête obligatoire de Fr. 37.-, d'un montant de Fr. 200.-.

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

Point 8 : Nomination de la Commission de vérification des comptes 2022

Les sociétés désignées sont :

- Fanfare de Gland
- Fanfare municipale de Nyon
- Ecole de musique de Nyon

Point 9 : Démission d'un membre du comité

Le caissier, Jean-Daniel Richardet, a fait part de sa démission du Comité central. Le Comité central se réorganise en interne pour fonctionner à 7 membres. Des informations vous seront données en assemblée.

Point 10 : Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués 2023 a été attribuée à l'Harmonie d'Oron.

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser une Assemblée des délégués les années suivantes peuvent se proposer dans le délai imparti.

Point 11 : Fête des jubilaires

Les Fêtes des jubilaires 2023 et 2024 ont été attribuées, respectivement à l'Avenir d'Aclens et l'Union instrumentale de Forel-Lavaux.

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser une Fête des jubilaires les années suivantes peuvent se proposer dans le délai imparti.

Point 12 : Concours vaudois des solistes et petits ensembles (CVSPE)

Le concours vaudois des solistes et petits ensembles n'aura pas lieu en 2022. Une communication avait été faite à ce propos aux sociétés en juin. Toutefois, une qualification au Prix Musique (ASM) aura lieu le 4 mars 2023, organisée par la Fanfare de Crissier.

L'Echo du Chêne d'Aubonne s'est proposé pour l'organisation 2023.

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser un CVSPE les années suivantes peuvent se proposer dans le délai imparti.

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

Point 13.1 : Règlement de la Fête cantonale - modifications

Proposition de modification du règlement de concours pour les corps de tambours. Les articles 44 et 45 du règlement actuel nécessitant plus de précisions, un chapitre propre « concours de marche tambours » sera inséré dans le règlement. Voir ci-après.

Point 14 : Festival de musique légère

L'Echo du Chêne a déposé sa candidature pour organiser le prochain Festival de musique légère en 2025 (20-22 juin).

Point 15 : Propositions des sections

Art. 18 des Statuts : Les propositions doivent être adressées par écrit, au président du CC au moins 5 jours avant l'assemblée. Passé ce délai, les propositions sont renvoyées à l'assemblée suivante. En l'occurrence, nous vous invitons à les faire parvenir, par écrit, d'ici au 31 octobre au plus tard, à la présidente Monique Pidoux Coupry, Chemin du Tzatio 10, 1410 Thierrens.

MANIFESTATIONS SCMV

ATTRIBUEES EN ASSEMBLEE DES DELEGUES

Assemblée des délégués (1^{er} samedi de novembre)

2023 L'Harmonie d'Oron (date fixée : 4 novembre)

Fête des Jubilaires (un dimanche au printemps)

2023 L'Avenir d'Aclens (date fixée : 19 mars)

2024 L'Union instrumentale de Forel-Lavaux (date fixée : 24 mars)

Si une société est intéressée à organiser l'une ou l'autre des manifestations, à savoir Assemblée des délégués, Fête des jubilaires, Concours vaudois des solistes et petits ensembles, Fête cantonale ou Festival de musique légère, votre Comité cantonal est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements utiles.

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE MUSIQUE

Point 5b de l'ordre du jour

Mesdames, Messieurs,

La Commission de musique de la SCMV s'est réunie 7 fois virtuellement ou physiquement entre novembre 2021 et octobre 2022.

Stéphane Flotron a quitté la CM fin novembre 2021.

Serge Gros a quitté lui aussi la CM en octobre 2022.

Jennifer Girod a repris le rôle de présidente de la CP CVSPE et Yves Hürlimann a rejoint la CM en septembre.

Je tiens tout d'abord à remercier infiniment Serge pour son investissement sans faille. Quel bonheur d'avoir pu compter sur lui durant toutes ces années !

Bienvenue à Christine, Jennifer et Yves !

A ce jour la CM est donc composée de

Christine Flotron, secrétaire

Joëlle Gaillard, membre de la CP CVSPE

Jennifer Girod, présidente CP CVSPE

Vincent Maurer, responsable du Concours Cantonale 2023 et membre de la CP CVSPE et du Forum

Antoine Rabut, représentant la SCMV auprès du Fond romand et tessinois de composition, et responsable des cours d'initiation à la direction

Yves Hürlimann, membre de la CM

Florian Spirito, président de la Commission Technique des tambours et membre de la CP CVSPE

Stéphane Pecorini, président de la CM, responsable du camp de musique SCMV

Pour rappel et afin de continuer à collaborer étroitement avec l'AEM-SCMV, deux commissions bi-faïtières ont été mises sur pied :

- Le Forum-Jeunesse, qui regroupe outre les membres précités de la CM Messieurs Claude Perrin, Bertrand Curchod et Daniel Guignard

- La Commission Permanente du Concours Vaudois de Solistes et Petits Ensembles composée de Jennifer Girod, Vincent Maurer, Florian Spirito, Joëlle Gaillard et Norbert Pfammater.

La première édition du CVSPE a eu lieu les 13 et 14 novembre dernier à la Vallée de Joux. Je tiens à remercier vivement tous les organisateurs de cette première. Nous avons tiré de nombreuses expériences de cette édition.

N'ayant pas d'organisateur pour 2022 et désirant améliorer encore l'organisation du CVSPE, celui-ci ne sera pas organisé cette année. Le prochain aura lieu en novembre 2023 à Aubonne. Une sélection au Prix Musique aura lieu en mars 2023 à Crissier.

Merci à tous les organisateurs de ces différentes manifestations à venir.

Le camp de musique de la SCMV a eu lieu à Ste-Croix du 3 au 16 juillet 2022, avec démontages et rangements de la salle de spectacle le dimanche 17 juillet.

107 élèves inscrits, 16 professeurs (dont une prof de harpe qui est montée deux jours), une équipe cuisine de 7 personnes, 2 profs de gym, 3 directeurs musicaux, 4 responsables administratifs, une infirmière du camp.

Cette année, quatre spectacles intitulés : « Aux Suivants » pour fêter la quarantième édition du camp du 13 au 16 juillet sous la mise en scène de Sophie Pasquet Racine, la composition musicale de Blaise Ubaldini, avec à la scénographie Stéphane Le Nedic, à la technique David Baumgartner, et comme assistant de production Stéphane Pecorini.

Nous avons invité une chanteuse comédienne : Maria De La Paz, chanteuse comédienne qui a réellement été un plus dans la qualité du spectacle.

Des souvenirs DVD et CD sont prévus avec une qualité son et image de très bonne qualité.

Nous avons également réalisé une audition de classe pour la visite des parents le samedi 9 juillet, « une boom » pour nos élèves, et nous sommes également sortis pour une soirée grillade à l'extérieur et certains ont pu profiter du coucher de soleil au Chasseron.

Autres activités : un atelier de cours de direction d'une demi-journée avec Stéphane Pecorini.

Un très grand merci à Serge Gros pour son travail et sa passion transmise tout au long de ces années passées au camp SCVM.

Le Forum-jeunesse

Le Forum-Jeunesse a été consacré à cette question cruciale : « C'est quoi un bon giron ? »

La séance a été très appréciée même si malheureusement il n'y a eu que peu de participants. Un bilan vous sera communiqué prochainement.

La Masterclass ouverte à tous les directeurs de la SCMV consacrée à la percussion et qui a eu lieu le 12 mars 2022 à Aubonne a elle aussi été très appréciée.

Nous préparons déjà depuis plusieurs mois la prochaine Fête cantonale qui aura lieu à Gimel en 2023. Vincent Maurer est le répondant de la CM pour cette fête.

Les membres de la CM ont participé à diverses séances cantonales, romandes et nationales. Nous sommes toujours en lien avec le CC et nous continuons à faire en sorte de pouvoir être au service des sociétés de musique.

Mesdames et Messieurs, comme vous le constatez votre CM est active et j'en suis extrêmement fier ! Merci à tous ses membres pour l'immense travail accompli !

Un grand merci à tous les acteurs de notre passion : Monique Pidoux-Coupry et son comité, Florian Spirito et la CTT, Bertrand Curchod et l'AEM. Merci de nous permettre d'avancer. Enfin merci à vous tous d'œuvrer pour notre bien commun : LA MUSIQUE

Le Président de la CM
Stéphane Pecorini

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DES TAMBOURS

Point 5c de l'ordre du jour

Chères musiciennes, Chers musiciens,

En 2022 nous avons enfin pu refaire de la musique ensemble et j'espère que cette fois ce sera pour longtemps.

Même s'il a fallu déplacer encore quelques soirées sur le printemps, elles ont pu avoir lieu, tout comme les girons. Quel plaisir de se retrouver et de partager musicalement et socialement.

Et que dire de ce dernier camp SCMV de Serge Gros. Spectacle incroyable, joli message et de l'émotion à tous les niveaux. Merci à tout l'encadrement et aux élèves qui mettent de l'énergie pour que tout se passe au mieux et merci Serge pour toutes ces années.

Vous avez très certainement appris qu'il n'y aurait pas de Concours vaudois de solistes et petits ensembles (CVSPE) cette année. En effet, après une 1^{ère} version « test » en 2021 qui ne fût pas aussi optimale qu'imaginée et sans prétendant pour l'organiser cette année, la Commission permanente a préféré se pencher sur le sujet dans son entier et se donner une année pour vous proposer une version à la hauteur de ce que mérite notre relève. Rendez-vous à Aubonne en 2023.

Nous avons la chance cette année d'avoir un vaudois qui fait son école de recrue comme tambour militaire, en la personne de Paul-Henri Monge. C'est une belle opportunité de pouvoir faire le militaire dans la musique, merci à toutes les sociétés et tous les moniteurs de motiver vos jeunes.

Sachez encore que l'organisation du Masterclass de direction à la canne et de gestion des défilés dont je vous parlais l'année passée est toujours d'actualité. Il sera lié à la journée de distribution des pièces imposées pour la cantonale, le samedi 25 février 2023 à Gimel.

J'espère que tous les ensembles de tambours de notre beau canton se portent bien même si l'on sait que les effectifs ont plutôt une tendance à la baisse. Si toutefois vous deviez rencontrer des soucis, n'hésitez pas. Votre Commission technique est là pour vous aider.

Je remercie mes deux collègues, Olivier Monge et Christophe Laurent, pour leur travail et vous souhaite à toutes et tous une bonne suite et vive la musique.

Le Président de la CTT
Florian Spirito

*156^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 5 novembre 2022 à 9h00 – Grande salle de Pomy
Organisation : La Villageoise de Pomy*

RAPPORT DES RESPONSABLES DU CAMP DE MUSIQUE

Point 5d de l'ordre du jour

La 40ème édition du camp SCMV s'est déroulée comme prévu du 3 au 16 juillet 2022 à Sainte-Croix.

107 jeunes musiciennes et musiciens ont ainsi pu passer deux semaines ensemble pour pratiquer leur instrument, se défouler lors des activités sportives ou profiter de moments de détente et de convivialité.

Le point d'orgue du camp 2022 a été sans aucun doute le spectacle « Aux Suivants » qui a ravi le public venu en nombre pour les 4 représentations dans le centre sportif de Sainte-Croix.

Pour organiser et superviser le spectacle du 40ème, le bureau du camp a dès le départ sollicité la SCMV afin qu'un comité spécifique soit créé. Olivier Pittet a ainsi présidé une équipe pleine de talents composée de Monique Pidoux Coupry, Jean-Daniel Richardet, Stéphane Pecorini, Eliane Pinard, Louis-Claude Villiger, Philippe Jatton, Laure Pittier, et a aussi pu compter sur l'aide de Valérie Jatton et Alexandre Berthoud.

Ce comité d'organisation a géré la partie artistique, la logistique, les finances, la publicité, la billetterie et plein d'autres choses afin que l'encadrement du camp puisse se consacrer pleinement aux élèves. Cela a été un vrai cadeau de pouvoir fonctionner ainsi et nous leur en sommes extrêmement reconnaissants.

La coordination de l'équipe artistique a été confiée à Stéphane Pecorini, qui a rempli à merveille sa partition. Nous nous réjouissons d'autant plus de son implication pour le spectacle du 40ème, car c'est lui qui succèdera dès l'année prochaine à Serge Gros en tant que directeur musical du camp.

En effet, nous avons pris congé de 4 personnes qui ont donné énormément pour le camp SCMV ces 15 dernières années : Serge Gros (directeur musical depuis 2006), Emmanuelle Gros (co-responsable du camp depuis 2011), Eliane Bauer (infirmière et maman du camp depuis 2013) et Benno Eugster (aide cuisine et homme à tout faire depuis une quinzaine d'années).

Nous leur adressons de vifs remerciements pour leur engagement, de même qu'au reste de l'équipe d'encadrement du camp SCMV 2022.

Le 41ème camp d'été de la SCMV aura lieu du 3 au 14 juillet 2023 à Sainte-Croix.

Les responsables du camp de musique
Véronique Mayor, Ysaline Javet et Daniel Guignard

*156^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 5 novembre 2022 à 9h00 – Grande salle de Pomy
Organisation : La Villageoise de Pomy*

REGLEMENT DE CONCOURS

FETE CANTONALE - MODIFICATIONS

Point 13.1 de l'ordre du jour

Proposition de modification du règlement par le rajout d'un chapitre précisant le concours de marche pour corps de tambours. Par cette modification, les articles 44 et 45 du règlement actuel sont supprimés.

Il est à préciser que la numérotation des articles ci-dessous ne correspond pas à celle du règlement actuel. Si la proposition est acceptée par l'Assemblée, le nouveau chapitre sera intégré à son bon endroit dans le règlement et la numérotation des articles et chapitres adaptée.

CONCOURS DE MARCHE CORPS DE TAMBOURS

Art. 1

Cette prestation marchante est facultative de même que son jugement. Elle se déroule le jour du concours en une fois.

Art. 2

Il n'y a pas de distinction dans les degrés de difficultés, ni de distinction de formation pour le concours de marche. Chaque corps de tambours présente une marche (pas de marche bâloise). Le nombre minimum par corps de tambours est de 6 tambours.

Art. 3

Rassemblement : les corps de tambours se mettent en place aussitôt que la société qui les précède est partie. Le directeur présente son corps de tambours à l'expert, dans une tenue uniforme et en formation. Dès ce moment, le corps de tambours est jugé.

Pour le départ, le directeur donne l'ordre « Tambours au départ ! - Tambours en avant - Marche » ou il donne le signe correspondant.

Art. 4

Les corps de tambours jouent la marche une fois en entier.

Phase finale : Sur la 5^{ème} mesure de la dernière ligne intervient le signe d'arrêt par le directeur. L'arrêt est jugé.

Art. 5

Chaque corps de tambours doit envoyer, deux mois avant la date du concours et simultanément à l'envoi du morceau de libre choix, à l'adresse du président du CO, 3 partitions directrices de la marche choisie.

Jugement

Art. 6

Le jury tambour pour le concours de marche se compose de 3 experts. Tous les experts sont itinérants. Le premier expert juge l'alignement, la tenue et le départ. Le deuxième expert juge la partie technique, rythmique et dynamique et le troisième expert la partie finale et l'arrêt. Le comité d'organisation met un secrétaire à disposition de chaque jury.

Les articles 31 et 33 sont applicables par analogie.

Art. 7

La discipline de marche et l'impression générale sont jugées par deux experts qui disposent chacun de 20 points. Le troisième expert juge la technique, la rythmique et la dynamique et dispose de 40 points.

Les prestations du concours de marche sont jugées selon les critères suivants :

1. technique	20 pts
2. rythmique	10 pts
3. dynamique	10 pts
4. discipline de marche	20 pts
5. impression générale	20 pts

Art. 8

Le nombre total de points obtenus est annoncé après chaque interprétation. Le nombre de points obtenus est remis par le secrétaire du jury au bureau de contrôle.

Résultat

Art. 9

Le résultat du concours de marche est immédiatement annoncé publiquement après le passage du corps de tambours. Ce résultat est indiqué par une note séparée sur le diplôme remis au corps de tambours.

Art. 10

Ce concours fait l'objet d'un seul et unique classement regroupant les tambours et batterie-anglaise.

Art. 11

Ce résultat donne lieu à un palmarès. En cas d'égalité, ce sont les points obtenus par la discipline qui font le partage.